

B i b l i o t h è q u e
des
HISTOIRES

La signature

Genèse d'un signe

par

BÉATRICE FRAENKEL

nrf
Éditions Gallimard

PRÉFACE

Signer est notre lot commun. Chacun sait depuis l'enfance les lois qui gouvernent ce jeu d'écriture. Il ne s'agit ni d'écrire ni de dessiner mais de fabriquer un signe hybride qui tient du mot et de l'image. Le nom fournit la base linguistique, l'alphabet, les formes des lettres, la main, enfin, saisit ce matériel graphique conventionnel et le transforme en marque personnelle. Parfois, une sensation particulière accompagne le tracé du signe, que Roland Barthes, en fin connaisseur de graphismes, résumait en ces mots : « je m'affiche, je ne puis éviter de m'afficher¹ ».

Cependant, l'essentiel nous échappe car, derrière ce signe, existe un continent d'histoire ignorée. En effet, l'histoire de la signature appartient à la longue durée. Ce sont dix siècles — du vi^e au xvi^e — qu'il faut considérer si l'on veut percevoir et comprendre la genèse du signe, l'ampleur de sa signification et l'intérêt stratégique qu'il revêt du point de vue d'une anthropologie historique.

La signature est le vestige d'un véritable système de signes d'identité dont elle se détache au xvi^e siècle et, dès lors, persiste seule, tel un signe isolé. En outre, elle appartient à ces signes dits de « validation » dont la fonction est de transformer un quelconque document écrit en acte juridique. C'est donc à l'intérieur d'un univers de signes et de pratiques qu'il faut l'insérer si l'on veut rendre au signe sa dimension réelle.

Pour nous, modernes, le signe se présente sur un fond tenace d'oubli : le legs antique et médiéval, constitutif du « fonds » sémiologique de la signature reste ignoré, alors même qu'il charge

le signe d'un réel pouvoir de séduction. Typique de cet oubli, l'usage récent de la signature traitée pour les besoins de la statistique comme un indicateur d'alphabétisation².

Les effets réducteurs d'une telle approche sont regrettables car on se trompe en rabattant l'histoire de la signature sur celle de l'alphabétisation, comme si savoir signer n'était qu'une sorte d'embryon du savoir lire et écrire, un premier pas dans la maîtrise de l'écriture. On s'abuse en réduisant la signification de la signature à celle d'un avant-poste érigé face aux déserts de la barbarie illettrée, bientôt conquis par l'encre et la plume.

La signature renvoie à tout autre chose. Elle appartient avant tout à cette catégorie de signes qu'on connaît fort mal, les signes de l'identité. D'un point de vue général, ces signes indiquent les caractéristiques d'un individu de sorte qu'on puisse le reconnaître. Or, selon les époques, les lieux, les cultures, ces notions de caractéristiques, d'identité, voire d'individu, varient. Ainsi, la signature, si elle caractérise le signataire, révèle également une certaine conception sociale de l'identité.

Entre le *vi*^e et le *xvi*^e siècle, la société européenne est l'atelier d'une importante production de signes d'identité : armoiries, noms propres, signatures, sceaux, insignes. Formellement, l'image domine et diverses traditions servent de sources. Les emblématiques militaires antique, barbare et peut-être moyen-orientale se mêlent dans l'élaboration de l'héraldique occidentale³. Le répertoire raffiné des orfèvres romains, des monnayeurs grecs inspire les graveurs de sceaux. Et, plus récents mais dominants, les symboles chrétiens prolifèrent : la Croix (et ses nombreuses variantes) obsède les mentalités de sa parfaite géométrie.

Si la forgerie de l'identité occidentale s'est nourrie d'héritages multiples, elle n'en possède pas moins sa propre dynamique. Deux aspects majeurs pourraient résumer l'évolution globale des systèmes de signes : tout d'abord, après avoir occupé le devant de la scène avec ses figures multiples, l'image va connaître, dès le *xvi*^e siècle, un recul considérable. Recul face à l'écrit qui désormais prend en charge la mise en signes de l'identité, mais aussi restriction dans l'exploitation même des ressources iconiques. Le réalisme qui s'impose alors va privilégier les représentations ressemblantes au détriment d'une imagerie plus

symbolique jusque-là prévalente. Le cas du portrait est de ce point de vue exemplaire⁴.

L'autre aspect de cette histoire générale des signes de l'identité correspond aux lentes transformations des mentalités. La conception même de l'identité change, notamment par l'importance progressivement accordée à la singularité du sujet. On connaît les fractures épistémologiques et philosophiques qui vont permettre à l'individualisme de se développer à partir du xvi^e siècle. Des signes avant-coureurs de cette mutation sont toutefois repérables dès le Moyen Âge⁵ et la pertinence des valeurs du singulier est d'ores et déjà reconnue. On en trouve des témoignages nombreux dans le monde des lettrés. De temps à autre, les documents livrent de remarquables signatures qui semblent tout à la fois appartenir au système médiéval privilégiant les codes, mais aussi annoncer la future conception du sujet moderne privilégiant les traits distinctifs de chacun.

Deux séries d'investigations se croisent donc dans ce livre : une enquête historique permettant d'établir la chronologie des formes prises par les signes d'identité et de comprendre les significations qu'elles expriment ; une analyse du contexte dans lequel ces signes prennent place et permettent, à un moment donné, de construire l'identité d'un sujet.

*

La période qui nous intéresse s'achève précisément au xvi^e siècle où la signature a trouvé sa forme canonique : l'aposition autographe du nom propre, et où elle devient obligatoire. Ce triomphe de la signature, longtemps modeste auxiliaire de sceaux et de seings prestigieux, comporte sa part d'austérité. L'univers des signes d'identité se réduit et se discipline. Considérée comme *l'aboutissement* de cette période de dix siècles, elle indique à rebours quels étaient, parmi ces nombreux signes et ces multiples pratiques, celui et celle qui répondraient au mieux aux exigences de l'identité moderne. La signature les inclut tous deux : le nom propre et l'écriture. Mais, plus encore que ce signe et cette pratique, c'est le mode d'inscription par lequel ils s'actualisent qui est significatif : l'autographie.

Ce qui est nouveau dans l'élection de l'autographie, c'est l'extension de son principe à tout le domaine juridique et son

caractère obligatoire, que l'on sache écrire ou non. Jamais de telles contraintes n'avaient pesé sur les possesseurs de sceaux. En cas d'oubli, il était toujours possible d'emprunter le sceau de son voisin et de l'indiquer dans l'acte⁶.

L'obligation d'écrire de sa main confirme la promotion du corps, déjà sensible dans les coutumes gestuelles. La signature ne fait que reprendre le besoin ancien d'accompagner tout acte juridique de gestes divers⁷. Se signer, apposer ses mains sur le livre sacré, proférer des paroles, briser un objet, telles étaient les actions qui souvent suffisaient à créer une obligation. Avec la signature, l'action se concentre sur l'acte juridique lui-même, sur le document. La dimension de l'espace cérémoniel change, il s'aplatit : l'espace graphique remplace l'espace physique. La gestualité n'engage plus la totalité du corps et le regard d'une assemblée, elle se réduit et se subsume dans le tracé d'un signe. De ce fait, le tracé devient trace, chargé de manifester la présence d'un corps unique, singulier, inscrit sur la page.

Par ailleurs, le règne de la signature autographe va entraîner une contrainte sévère, celle de la permanence du signe, de sa reproductibilité. Il devient nécessaire de signer toujours de la même façon. Là encore, la distance est grande vis-à-vis des coutumes anciennes : le sceau, avec son mode d'apposition mécanique, garantissait à moindres frais la conformité de toutes les empreintes. De surcroît, la possession de plusieurs sceaux allait de soi pour le monarque, le prélat, le seigneur ou le riche bourgeois. À cette souplesse habitée de rigueur se substitue l'idéal d'une production maîtrisée, contrôlée, voire automatisée. La signature instaure un nouveau régime identitaire fondé sur la permanence du soi, la répétition du même, par le truchement d'une maîtrise du corps et de la main.

*

Ce sont moins les manières de penser le soi que les formes de sa monstration qui sont au centre du présent ouvrage. Plus qu'au dire, c'est au montrer qu'on a voulu réfléchir. Or l'observation des formes objectives de l'identité met en évidence une modification repérable dans la longue durée. Les signes de l'identité privilégient, jusqu'au xvi^e siècle, la part intersubjective du soi, les déterminations de l'individu par le réseau de ses appar-

tenances. Ce sont les siens qui permettent la monstration du soi⁸. Les signes dont s'entoure l'homme médiéval montrent le groupe auquel il appartient, quelle est sa place et son rang. On géométrise l'identité à partir de signes abstraits : les couleurs, les figures graphiques forment la base des significations héraldiques ; la Croix, éminemment abstraite, orne les anneaux à signer ; il n'est jusqu'au système des dénominations lui-même qui ne témoigne de cette conception de l'identité : le stock des noms portés par chacun est tellement restreint que la fonction d'individualisation semble absente du système.

Puis, et la signature en est le symptôme majeur, une autre conception de l'identité se met lentement en place, les signes se personnalisent. C'est la singularité de l'être qui est visée, la part du soi irréductible aux autres. L'individu est pensé alors en termes de « traits », traits de plume, traits du visage, traits de caractère. En schématisant, on pourrait dire qu'à une conception exotérique du soi succède une conception ésotérique.

Les signes d'identité et, notamment, la signature, expriment cette mutation à deux niveaux, celui du producteur du signe et celui de son récepteur. Tous les signes d'identité ne possèdent pas cette relation privilégiée qui lie le scripteur et sa signature du fait qu'elle est produite, choisie et réalisée par lui. Les signatures nous renseignent sur les goûts, les fantaisies, les modes, les attitudes de chacun face aux normes de son temps. Les lettrés, cette intelligentsia d'hommes d'Église, de notaires et de secrétaires du roi, sont particulièrement présents dans l'histoire de la signature qu'ils ont marquée de leur ingéniosité et de leur subtilité. Lorsqu'on examine ces formes extraordinaires que sont les signatures cryptées mérovingiennes, les seings-rébus du XIII^e siècle ou encore les seings mystiques de la fin du Moyen Âge, ce sont plus leurs mentalités que l'on découvre que des systèmes de signes. De même, si l'on compare les manières de lire, de regarder, de comprendre ces signatures lointaines, la signature actuelle prend encore valeur de symptôme : une souscription mérovingienne se lisait, parfois même se décryptait ; un sceau armorié se décodait ; mais, sous le tracé d'une signature moderne, c'est le caractère de son auteur que l'on tente de percer. Ces attitudes face aux signes correspondent au passage d'un soi exotérique que l'on regarde, que l'on lit, que l'on décode, au soi ésotérique que l'on scrute pour mieux le démasquer.

À partir du xvi^e siècle, alors que les signes de cette identité nouvelle privilégiant l'être particulier et les particularités de l'être se mettent en place, des phénomènes de grande ampleur, tels que l'alphabétisation, la diffusion du droit écrit, l'établissement de l'administration, accompagnent la promotion de la signature. L'ordonnance de 1554 rendant obligatoire l'apposition du signe sur les actes notariés est une date décisive dans l'histoire culturelle occidentale.

Dans cette société que bouleverse aussi le développement de l'imprimerie⁹, la signature représente une expérience à part, qui n'est ni celle de la lecture ni celle de l'écriture. Il s'agit pour le scripteur d'accéder au pouvoir de l'inscrit. Ce pouvoir réside dans la capacité reconnue à chacun de faire en signant, mais aussi d'utiliser son nom propre pour agir.

Cet aspect pragmatique est d'une grande importance car il situe la signature dans une tradition inhérente à l'existence même de l'écriture, celle de la manipulation graphique des noms propres. Cette manipulation s'effectue à deux niveaux, celui de l'inscription même des noms et celui de la réflexion sur certains noms et les lettres qui les composent. L'inscription publique de son nom est toujours de l'ordre du privilège et révèle la puissance de son possesseur. La manière d'écrire les noms, l'ampleur de leur diffusion sont, par conséquent, l'objet de méditations et de réglementations.

Ces enjeux de pouvoir, bien établis par l'épigraphie antique, sont également manifestes en théologie. La spéculation sur les noms divins traverse, on le sait, l'histoire des religions.

La signature instaure une ère nouvelle dans l'histoire graphique du nom propre. D'une certaine façon, elle banalise l'usage public du nom tout en lui conservant ses pouvoirs particuliers, puisqu'en signant de son nom le scripteur transforme une feuille de papier en acte juridique. Mais surtout, et grâce à la fortune de la graphologie, la spéculation sur les noms connaît un nouvel avatar : le signe est devenu l'objet d'observations minutieuses. Graphologues, policiers, experts et juristes en sondent les tracés, en discutent la nature. Le nom signé est devenu une trace, mieux, une empreinte du corps et de l'âme.

Cette imbrication de significations à l'intérieur d'un signe *a priori* insignifiant devait être interrogée. Les niveaux d'analyse sont multiples et l'approche historique nécessaire bien qu'insuffisante. On a choisi d'organiser cet ouvrage¹⁰ en référence à la théorie du signe de C.S. Peirce¹¹ qui convient particulièrement à la signature. L'intérêt de la sémiotique peircéenne tient en partie à sa conception globale du signe qui ne se réduit pas au signe linguistique. Or la signature se définit tout autant par sa nature visuelle et son caractère de trace que par sa relation au nom propre. Les notions de symbole, signe régi par une loi, d'icone, signe doté d'une « qualité représentative »¹², et d'indice, signe lié à l'existence réelle de son objet, notions discutées et problématisées par Peirce, permettent d'aborder avec rigueur un signe dont la richesse peut gêner l'approche.

La nature symbolique de la signature a été traitée à partir des archives diplomatiques de la chancellerie royale française ; sa nature iconique a été analysée à partir des seings de notaires qui offraient l'imagerie la plus aboutie ; enfin, sa nature indicielle, plus problématique, a fait l'objet d'une approche anthropologique. Il s'agissait d'interroger la conception moderne de la signature et, obliquement, celle de l'écriture¹³. Ce faisant, on a mis en évidence quelques-unes de ces « fables rationnelles » qui troublent bien souvent les discours sur l'écrit du poids de fausses évidences.

L'histoire de la signature n'avait pas encore été faite. Ce livre comble donc une lacune mais son propos est plus large. La part de l'écrit dans la constitution du sujet occidental est déterminante, même s'il est difficile de l'évaluer. C'est dans cette direction qu'on a voulu œuvrer pour mettre au jour l'ampleur d'un rite d'écriture tenace par lequel chacun s'inscrit tout à la fois sur la page et dans une tradition séculaire.

PREMIÈRE PARTIE

*Comment le pouvoir
vient au signe*

INTRODUCTION

MONUMENTS ET MUNITIONS

Couchée sur la feuille, au bas du texte, la signature est pour nous un signe banal, marginal, un signe plat. Il suffit pourtant d'interroger l'histoire, de consulter quelques bons ouvrages de diplomatique, vénérable discipline vouée à la critique des actes authentiques, pour que cet objet de curiosité s'exhausse, soudain, au rang d'un monument.

Du monument (du latin *monumentum* ; de *monere*, avertir), en effet, la signature se rapproche parce qu'elle contient, à l'instar d'un mausolée, un souvenir : elle nous avertit d'une existence dont elle garde la trace bien qu'elle ne nous dise rien de celui ou de celle dont elle témoigne. Sobre mausolée, donc, bien loin du somptueux édifice funéraire qu'Artémise avait érigé à la mémoire de son époux et frère, le roi Mausole. Cité par les Anciens comme l'une des sept merveilles du monde, le Mausolée fut cependant démonté par les chevaliers de Rhodes qui bâtirent en ses lieu et place une immense citadelle qui assurait la protection d'Halicarnasse. C'est ainsi que les matériaux du Mausolée servirent aux fortifications. La parenté sémantique des termes monuments et munitions (du latin *munitiones* ; de *munire*, fortifier, se défendre) trouve ici sa fable. Mais ne nous méprenons pas : les relations entre l'art de la guerre et la signature sont plus étroites qu'on ne l'imagine.

C'est précisément ce que nous révèle la science diplomatique, cette discipline érudite dont le savoir, accumulé depuis le xviii^e siècle, doit être ici convoqué. Des auteurs tels que Dom Mabillon¹, le fondateur, mais aussi Tassin et Toustain, auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*², et leurs modernes successeurs ont préparé pour nous les matériaux nécessaires à écrire

l'histoire de la signature. D'emblée, la diplomatique détermine les limites historiques qui vont servir de butées à cette investigation. Elle commence au VII^e siècle par un diplôme de donation de Clotaire II, le plus ancien acte émané d'un roi de France qui soit conservé en original aux Archives nationales et s'achève lorsque la signature acquiert sa forme et son pouvoir actuel, au XVI^e siècle.

Les signes de validation

À quoi s'intéresse la diplomatique ? Notamment, aux diplômes, comme son nom l'indique, mais plus généralement aux monuments ainsi définis par Dom de Vaines³ dans son *Dictionnaire raisonné de diplomatique* (1774) : « Sous le mot de monuments, dans la basse latinité, *monomia*, *munitiones*, etc., on comprend non seulement toutes sortes d'anciens titres, comme diplômes, chartes, privilèges, etc., mais encore tout ce qui peut nous donner des éclaircissements sur l'Antiquité comme les inscriptions lapidaires et métalliques, les monnaies, les médailles, les tombes, etc. » C'est un mot « générique ». Ainsi, diplômes et chartes, qui constituent la base documentaire de cette étude, doivent-ils être considérés, eux aussi, comme des monuments. Nous sommes par conséquent devant un phénomène d'enchâssement : le monument-signature est lui-même enclos dans ces monuments solennels de parchemin ou de papier que sont les actes authentiques. Cet enchâssement n'est pas sans conséquences. La présence d'une signature peut modifier radicalement la nature d'un acte, c'est elle qui lui confère cette authenticité sans laquelle l'écrit resterait lettre morte. Ce pouvoir, la signature le doit à sa fonction principale, celle de servir de signe de validation.

Les actes authentiques sont, en effet, de véritables munitions pour se défendre en vue de batailles juridiques. Chacun doit se munir de preuves, et il en va des preuves comme des armes, certaines sont plus puissantes que d'autres. C'est ici qu'intervient l'importance des signes de validation. « Pour donner aux documents diplomatiques une force probante, pour leur assurer la garantie d'authenticité qui constitue un de leurs caractères essentiels, on a de tout temps ajouté à la teneur des signes de validation, annoncés dans les clauses finales du texte⁴. »

BÉATRICE FRAENKEL

La Signature

Genèse d'un signe

Ce livre fait surgir un « continent d'histoire oublié » : la longue gestation, sur dix siècles, du VI^e au XVI^e siècle, de ce geste entre tous familier que nous est devenue la signature.

Au carrefour de l'histoire des institutions, de l'anthropologie et de l'histoire des signes, c'est une strate méconnue de l'archéologie du sujet occidental que révèle Béatrice Fraenkel. Au terme du parcours, l'ordonnance de 1554 rendant obligatoire l'apposition de la marque autographe du nom propre sur les actes notariés apparaît comme le sacre d'une nouvelle conception de l'identité. Aux anciennes marques de l'appartenance sociale se substitue la reconnaissance d'une singularité de l'être.

Interrogeant en historienne les actes de la chancellerie royale ou les seings notariaux, réfléchissant en linguiste sur la spécificité de ce signe d'identité, entre lettre et image, entre symbole, icône et indice, Béatrice Fraenkel apporte une contribution particulièrement originale à l'intelligence de la constitution de l'individu moderne.

Béatrice Fraenkel est membre du Centre d'étude de l'écriture de l'université de Paris 7. Elle enseigne la linguistique à l'université René Descartes.



9 782070 724703



92-IV

A 72470

ISBN 2-07-072470-0

150 FF tc